

StreetRap

DESCRIPTION DU PRODUIT

Film en PVC calandré blanc mat spécialement conçu pour les applications sur le bitume, les graphismes extérieurs sur les trottoirs et le sol des parkings.

Matériau frontal: PVC polymère blanc mat de 70 µm

Adhésif: Acrylique à base de solvant transparent à fort pouvoir d'adhérence

Protecteur: PE couché 165 g/m²

UTILISATION HABITUELLE

Graphismes promotionnels à court terme pour les surfaces planes extérieures. Presque partout où vous avez un trafic piétonnier, utilisez StreetRap pour afficher votre message aux clients, visiteurs et employés : foires, salons, points de vente, centres de congrès, bâtiments publics, messages de sécurité, écoles, installations sportives et lieux de divertissement.

TRANSFORMATION

Spécialement conçu pour l'impression à jet d'encre à base de solvants, d'éco-solvants, de solvants doux, de latex avec un équipement d'impression de grand format.

StreetRap est conçu pour être laminé en combinaison avec FloorGrip pour des applications planes ou StreetLam pour des graphismes au sol, conformables et très durables.

Afin d'obtenir la meilleure qualité d'impression possible, veuillez à utiliser les bons paramètres d'imprimante.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au BT 4.1 « Instructions sur la manipulation, la transformation et la pose des supports numériques de Mactac ».

Afin de garantir l'adaptabilité de la pose, testez toujours la construction proposée dans les conditions réelles de la pose et de l'utilisation finale avant de lancer l'ensemble de la production.

DURÉE DE VIE

2 ans entreposé à une température comprise entre 15 et 25 °C et avec un taux d'humidité relative d'environ 50 % (dans l'emballage d'origine).

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Valeurs moyennes Méthode de test

Épaisseur		
Film (microns)	70 µm	ISO 534
Données sur l'adhésif, 23 °C (N/25 mm)		
Adhésion initiale sur acier inoxydable	22.1	FTM9
Pelage sur acier inoxydable après 24 heures	20.6	FTM1
Stabilité dimensionnelle		
Retrait (48 heures à 70°C posé sur l'aluminium)	Max. 1.0 mm	FTM14
Plages de températures		
Température minimale de pose (°C)	+ 10°C	
Plage de températures de service (°C)	- 20°C to + 70°C	
Certifications		
Certification relative à la réaction au feu	Autoextinguible	

DURABILITÉ ATTENDUE

Central Europe Zone 1

Non traité	1 an	ISO 4892-2
Imprimé et appliqué*	6 mois	ISO 4892-2

*Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au Bulletin technique 7.5 : « Durabilité extérieure des complexes imprimés et laminés Mactac ».

Note : L'application d'un film de protection sur le film imprimé retarde l'éventuel palissement des couleurs qui peut survenir avec le temps. Ce palissement dépend de la qualité de l'encre, de l'orientation du visuel imprimé, de l'angle d'exposition et de la zone géographique.

Des conditions d'exposition sévères à des températures élevées et aux rayons UV tels qu'on les rencontre dans les pays d'Europe du Sud, les régions tropicales, subtropicales ou désertiques entraînent un processus de dégradation plus rapide que dans nos régions tempérées. Les régions polluées, les hautes altitudes ainsi que les expositions au sud diminuent également la performance extérieure.

Avery Dennison garantit que ses produits sont conformes à leurs spécifications. Avery Dennison ne consent aucune garantie expresse ou implicite concernant les Produits, y compris, notamment des garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à une utilisation spécifique et/ou d'absence de contrefaçon. Tous les produits Avery Dennison sont vendus, sous réserve que l'acheteur ait déterminé de manière indépendante l'adéquation de ces produits à l'usage qu'il entend en faire. Le produit est garanti pendant une période est d'un (1) an à compter de la date d'expédition, sauf disposition expresse contraire mentionnée dans la fiche technique du produit. Tous les produits Avery Dennison sont vendus conformément aux conditions générales de vente d'Avery Dennison, cf.

<http://terms.europe.averydennison.com>. La responsabilité globale d'Avery Dennison vis à vis de l'acheteur, que ce soit du fait de négligence, rupture de contrat, allégations mensongères ou toute autre cause, ne pourra en aucun cas excéder le prix des produits déclarés défectueux, non conformes, endommagés ou non livrés, ayant entraîné cette responsabilité, tel que figurant sur les factures (prix net) envoyées à l'acheteur, pour chaque évènement ou série d'occurrences. Avery Dennison ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis à vis de l'acheteur en cas de perte ou dommage indirect, accessoire, accidentel ou blessure, y compris, notamment, perte de profits anticipés, de clientèle, atteinte à la réputation, pertes ou dépenses résultant de réclamations de la part de tiers."